

Audrey DUCHANGE-DESROUSSEAU

Sage-femme, Ostéopathe DO, Formatrice

7 Avenue Chateaubriand, 78250 Mézy-sur-seine

osteosage-femme.fr

audrey.osteosage.femme@gmail.com

06 52 57 94 09- Siret: 449 130 376000

N° DA : 11 78 83 583 78 du Préfet de la Région Ile de France, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE :

(Article L.6353-2 et R.6353-1 du code du travail)

Nature de la formation : « *Pratique ostéopathique en Périnatalité. Prise en charge des nourrissons, du jeune et du grand enfant en Ostéopathie* ».

Durée : 16 heures (2 journées : 9h-13h et 14h-18h)

Lieu : **Centre d'Activités et de Formation**. Château des Scouts, 78440 Jambville

Salle privatisée, Restaurant le Petit Prince, 48 rue Gambetta, 78250 Meulan.

Programme de formation :

Stagiaires : Ostéopathes DO. (Ayant suivi une formation en ostéopathie dans un collège agréé en France). Session de 10 à 12 stagiaires.

Session de formation : les **lundi 26 et mardi 27 Septembre 2022**.

Prérequis : photocopiés envoyés par mail (rappels sur l'accouchement, la prise en charge néonatale, anatomie crânienne et développement de la face, le développement psychomoteur)

Moyens pédagogiques et techniques : supports de formation remis le 1^{er} jour (photocopiés), pratique clinique encadrée, supervisée.

Objectifs de formation : rappels sur les acquis théoriques et cliniques en pédiatrie. Protocoles diagnostics et outils pour la prise en charge des nourrissons. (Ci-joint : programme de formation détaillé).

Prix de la formation :

Coût total de l'enseignement (non soumis à TVA) : **350 EUROS**.

Règlement par chèque, dès réception de la feuille d'inscription. Prise en charge par le Fif-pl possible, sur demande.

Règlement par chèque, dès réception de la feuille d'inscription. Prise en charge par le Fif-pl possible, sur demande.

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter par lettre recommandée et aucune somme ne pourra être exigée de lui.

En cas de force majeure dûment reconnue, empêchant le stagiaire de suivre la formation, le présent contrat est résilié et seules sont dues les prestations effectuées au prorata temporis. Pour les autres motifs que le cas de force majeure, la totalité du stage est due si le stagiaire quitte la formation.

Modalités d'évaluation de l'action de formation :

Les stagiaires seront accompagnés et suivis dans leur pratique, après la fin de la formation (présentation de situations cliniques).

Une attestation sera remise à chacun d'eux.

Le stagiaire déclare avoir lu et approuve le règlement intérieur de la formation (à consulter sur le livret du stagiaire ou le site internet osteosagefemme.fr). Une fiche de réclamation sera à la disposition des stagiaires, lors du stage.

Document réalisé en 2 exemplaires : à Mézy, le 30 Août 2022.

Audrey Desrousseaux

Le stagiaire :

Sage-femme, Ostéopathe DO


Audrey Duchange - Desrousseaux
Sage-femme, Ostéopathe DO,
Enseignante et Formatrice
DA- 78 83 583 78